



## LES COMITES TECHNIQUES LOCAUX

« UN D.O.S. : STRESS »,  
« InFo-entretien contre CTPD »,  
« STOP A LA CASSE DU SERVICE PUBLIC », « AGORAPHOBE »,  
« Tout d'abord c'est la faute... à vous »...etc. Autant de tracts « comptes rendus » après les CTPD.

A chaque fois que nécessaire, et aujourd'hui plus que jamais les délégués FO-DGFIP 34 en CTP dénoncent fermement :

- les suppressions d'emplois et leurs conséquences sur les conditions de travail qui se dégradent,
- les restrictions budgétaires, les installations de service ou de poste allant jusqu'à mettre en danger les agents comme à Pézenas ou Méze,
- les suppressions de poste comme Castelnau dernièrement,
- les applications mises en place sans filet comme Hélios, Chorus,
- Des travaux qui n'en finissent pas et les déménagements successifs mal appréhendés

Etc. la liste pourrait être longue!

C'est pourquoi les délégués FO-DGFIP-34 contrairement à d'autres O.S boycottent rarement ces instances. FO ne fait pas sien le principe de la chaise vide. Certes c'est souvent frustrant de ne pas aboutir mais « peu d'avancées est toujours mieux que rien ». Lorsque FO boycotte, parfois même en intersyndicale, cela marque les esprits.

### Les compétences des Comités Techniques :

Les comités techniques auront 9 champs de compétence ouvrant droit à négociation :

- Organisation et fonctionnement des services,
- Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- Règles statutaires,

- Evolutions technologiques et méthodes de travail,
- Politique indemnitaire et critères de répartition,
- Formation professionnelle,
- Insertion professionnelle,
- Egalité professionnelle, lutte contre les discriminations,
- Protection sociale complémentaire.



### Un nouveau dialogue social

La loi du 5 juillet 2010, dite loi de modernisation du dialogue social dans la Fonction Publique, instaure dans les ministères économiques et financiers et dans toutes leurs directions une profonde évolution du dialogue social et de la représentativité syndicale.

Au-delà, seules les élections aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) déterminent la représentativité syndicale et permettent la répartition des sièges dans les Comités Techniques Paritaires entre les organisations syndicales.

A compter de 2011, tous les agents titulaires non titulaires (contractuels) sont appelés à élire directement leurs représentants dans les Comités Techniques. La représentativité des organisations syndicales découlera ainsi du résultat de ces seuls scrutins.

De nouveaux Comités Techniques seront mis en place dont le fonctionnement marquera la fin du paritarisme.

Couplé aux élections des représentants du personnel aux CAP, le scrutin est fixé au jeudi 20 octobre 2011.

Force Ouvrière présentera tout naturellement des candidats dans tous les CT. Ces élections dessineront un nouveau paysage syndical dans les ministères économiques et financiers jusqu'en 2014, année où devrait avoir lieu un renouvellement des représentants du personnel dans les trois fonctions publiques.

### FO défend le pluralisme syndical

Alors que dans le secteur privé, la représentativité d'une organisation syndicale est acquise dès lors qu'elle obtient 10% des suffrages exprimés, le seuil de représentativité dans la Fonction Publique est conditionné à l'octroi d'un siège aux Comités Techniques.

Au regard du nombre de sièges attribués dans un Comité Technique (en fonction des effectifs, entre 3 et 16), une organisation syndicale devra obtenir 10, 12, 18, voire 33% des suffrages pour être représentative.

Outre la loi du paritarisme, cette nouvelle règle est une machine à brayer l'expression syndicale. C'est l'une des raisons majeures du refus de signer les accords de légitimité par F.O., qui a toujours défendu la liberté d'association et l'indépendance syndicale.

**JE-NOUS-TOUS FO!**

*Votons pour une équipe de convictions, syndiquée,  
formée, représentative de tous les corps et ex-filières*

## Comité Technique Local



1- SAWCZUK-AMOUROUX Gisele  
DRFIP-34



2-DARRAS Luc  
SIP Montpellier Sud-Est



3-CARA Fabienne  
Sete Municipale



4-GOMEZ Laurent  
SIE Bédarieux



5-LOUGNON Michel  
SIP Montpellier 1



6-NOVIO Eric  
DRFIP-34 Dépense



7-BRINGUIER-  
SAINT-PIERRE  
CHR Montpellier



8-CARDI Dominique  
Mauguio



9-VAILLANT  
Frédérique  
Fiscalité immo Béziers



10-MAGNE Sylvie  
Pozerie  
départementale



11-ESCALE Nicolas  
Bédarieux



12-THIRIET Gilles  
Hérault Arandes



13-QUESNEL Martine  
Chaptal Hypothèques



14-THELLET David  
géomètre-cadastre



15-CLEMENT Valerie  
C.P.S



16-HALET Noemie  
DRFIP-34  
Caisse des dépôts



17-ROCHASSE-  
GENTILHOMME  
Denise C.S.P.



18-PRATO Gerard  
Chaptal  
P.N.S.R.



19-COINCE Chantal  
Equipe de renfort  
Béziers



20-LATORRE Alain  
DRFIP-34  
Liaison-recouvrement

**JE-NOUS-TOUS FO!**